



BILAN 2024

**Des conventions et autres titres
d'occupation du domaine public**



SOMMAIRE

1. Préambule

2. Cartographie des conventions et titres d'occupation

2.1 Données générales

2.2 Type de contrat et montants des redevances

3. Produits / prestations proposés selon le type d'activité

3.1 Roulotte

3.2 Étalage

3.3 Marché forain

3.4 Occupation occasionnelle

3.5 Manifestation

4. Évolution des redevances sur l'année 2024

5. Cumul des redevances par type d'occupation

6. Évolution mensuelle des encaissements selon le type d'occupation

6.1 Roulotte

6.2 Étalage

6.3 Marché forain

6.4 Occupation occasionnelle

6.5 Manifestation

Préambule

La Ville dispose d'espaces publics sur lesquels elle peut délivrer des autorisations permanentes ou temporaires d'occupation.

Ces occupations domaniales prennent la forme de différents types de contrats ou titres (administratifs, conventions d'occupation du domaine public, ...)

Elles obéissent aux principes régissant l'occupation du domaine public à savoir la non gratuité de l'occupation, le respect de l'affectation à l'utilité publique du domaine et le caractère temporaire, précaire et révocable de l'autorisation.

Le présent bilan concerne l'ensemble des contrats et titres portant occupation du domaine public sur **l'année 2024**.

L'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques oblige à précéder d'une procédure de sélection préalable la délivrance d'un titre portant occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique.

Les modalités de cette procédure de publicité et de mise en concurrence préalable qui doivent être mises en œuvre avant toute attribution d'une nouvelle autorisation sont décidées librement par la Commune, dans le respect des principes d'impartialité et de transparence. Ces dispositions s'appliquent pour tout type d'autorisation d'occupation du domaine public dès lors qu'elle est délivrée en vue d'une exploitation économique.

2. Cartographie des conventions et titres d'occupation

2.1 Données générales

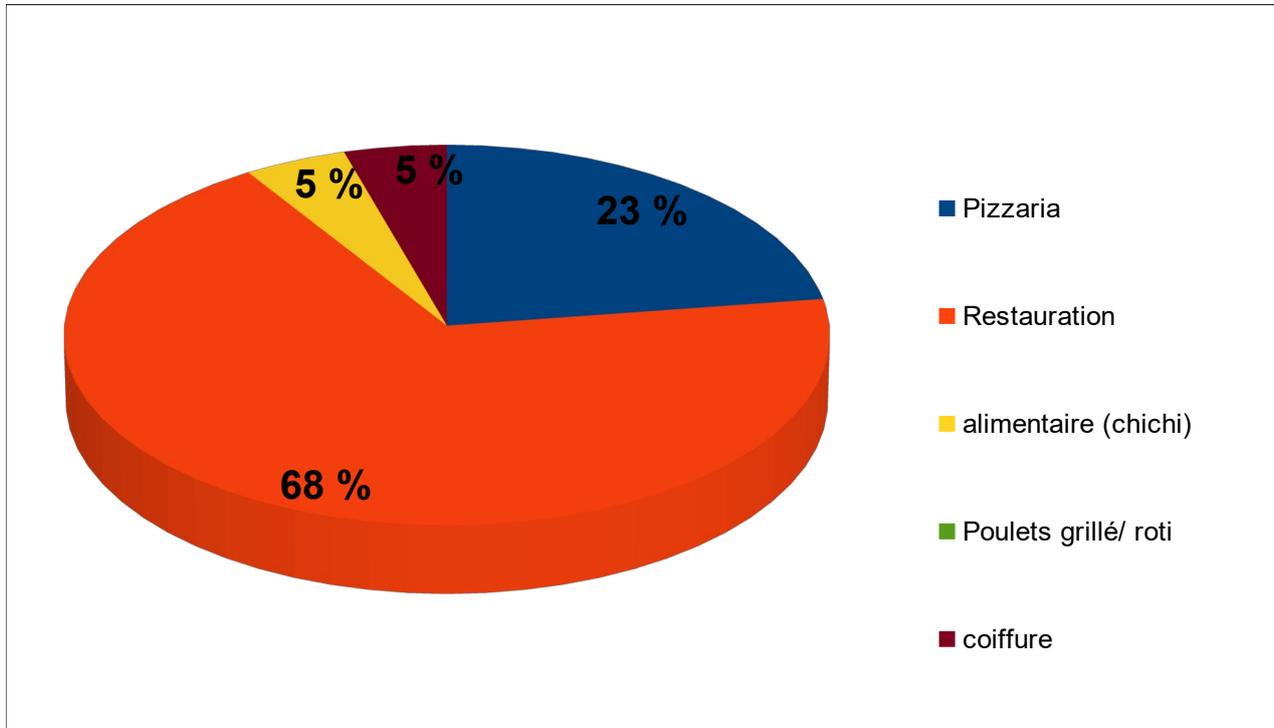
En 2024, le service économique a géré divers contrats portant occupation du domaine public sous différents formes d'attribution :

- Autorisations dites permanentes (étalage, roulotte),
- Autorisations occasionnelles (fête des mères, fête des pères, Toussaint, St valentin, semaine commerciale et artisanale, etc.....)
- Autorisation d'occupation pour le marché forain.

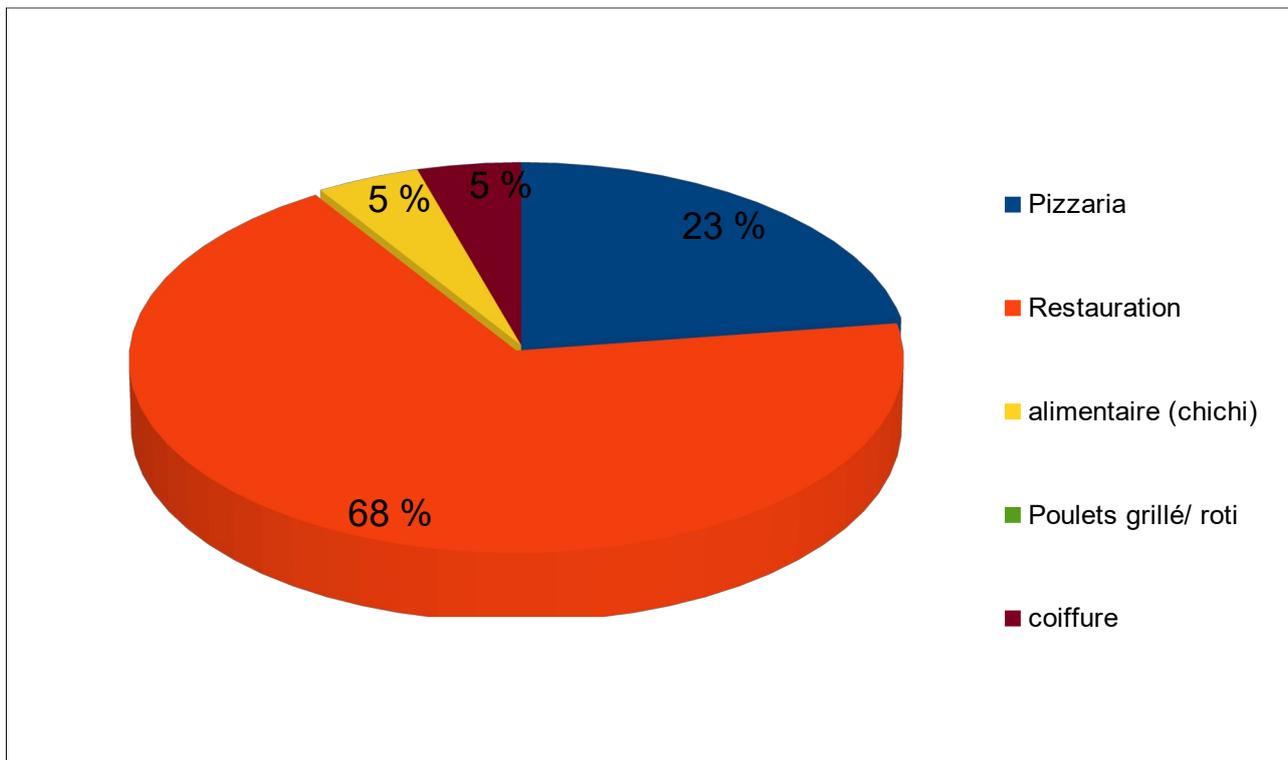
TYPE DE CONTRAT (AOT)	NOMBRE DE CONTRAT	Montant des redevances 2024
ROULOTTE	22	29 878,00 €
ÉTALAGE	29	18 000,00 €
MARCHE FORAIN	124	45 048,50 €
OCCASIONNEL	124	3 960,00 €
MANIFESTATION DE LA VILLE	192	21 512,02 €
Totaux	491	118 398,52 €

3. Produits / prestations proposés selon le type d'activité

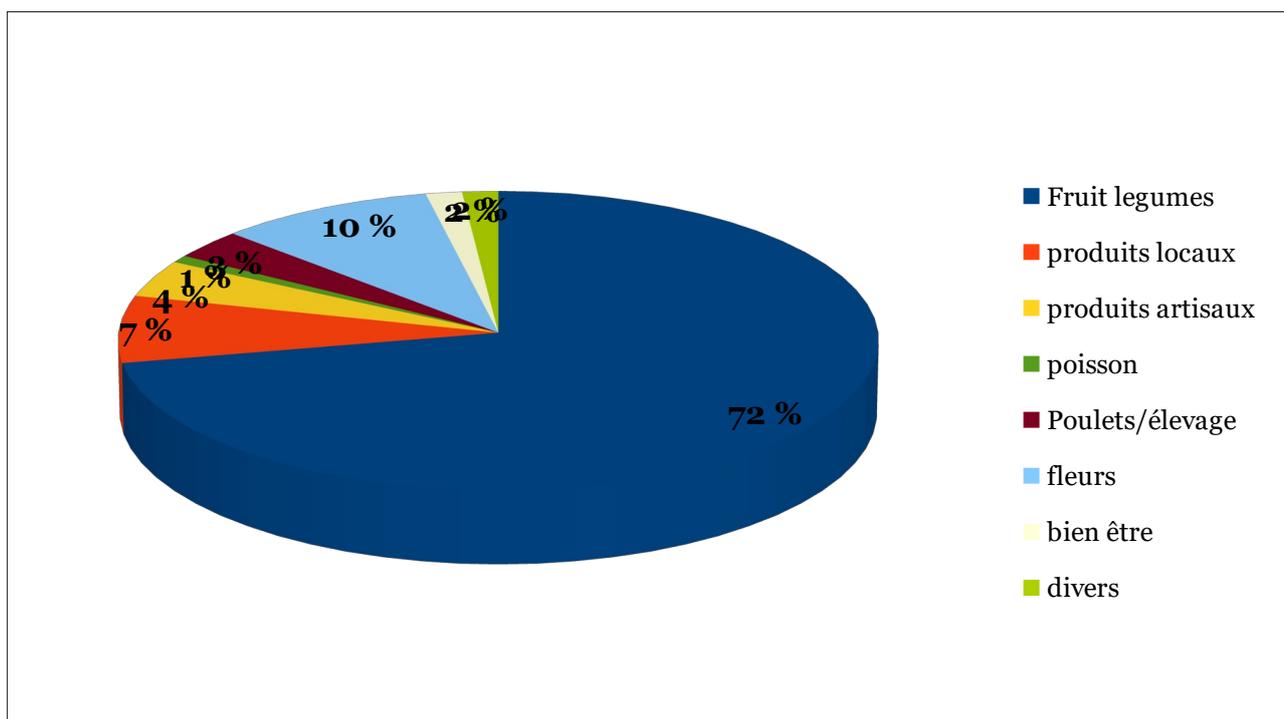
3.1 (Roulotte)



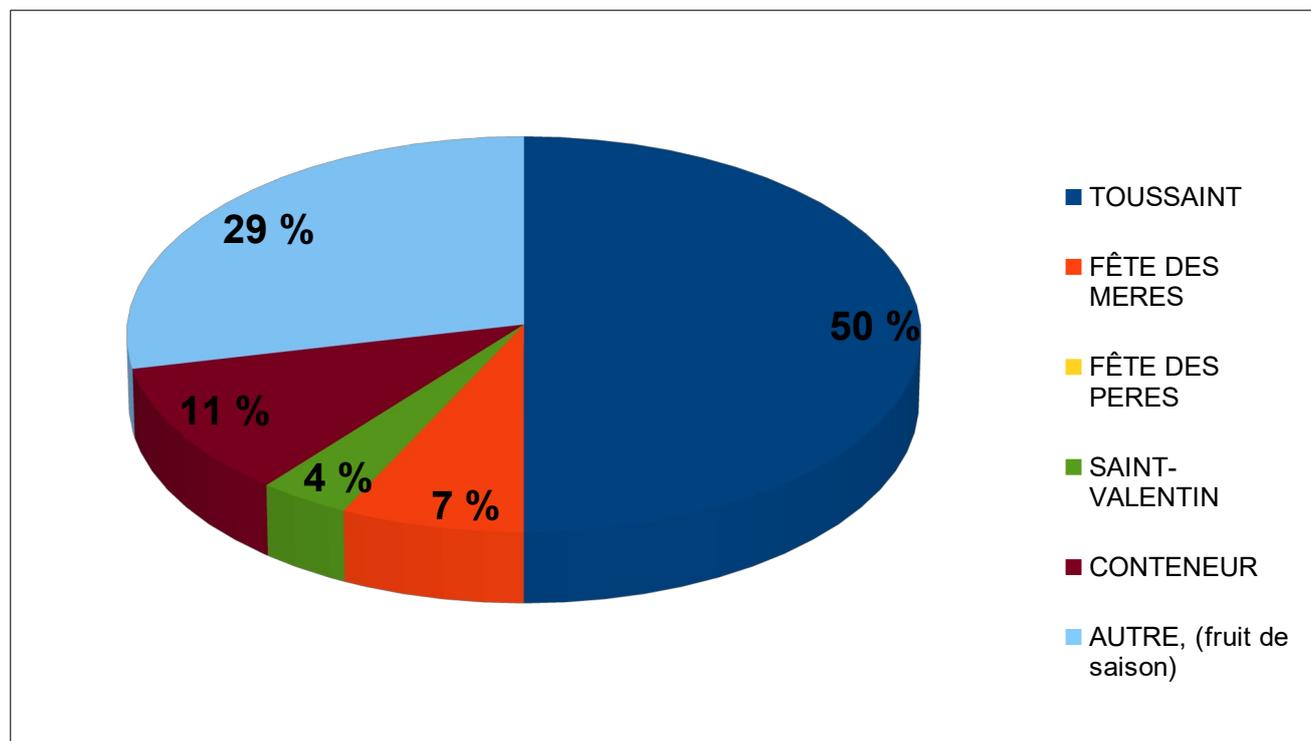
3.2 (Étalage)



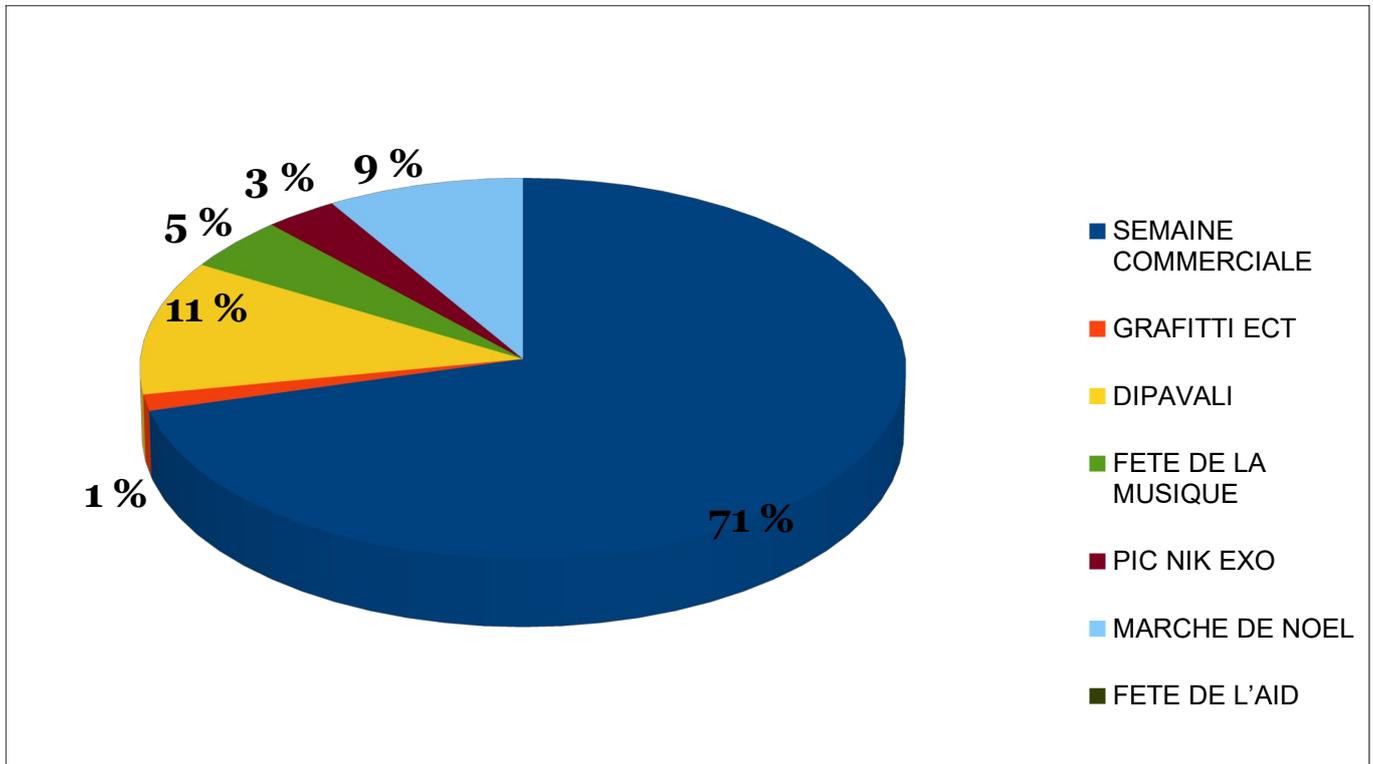
3.3 (*Marché forain*)



3.4 (*Occasionnelle*)



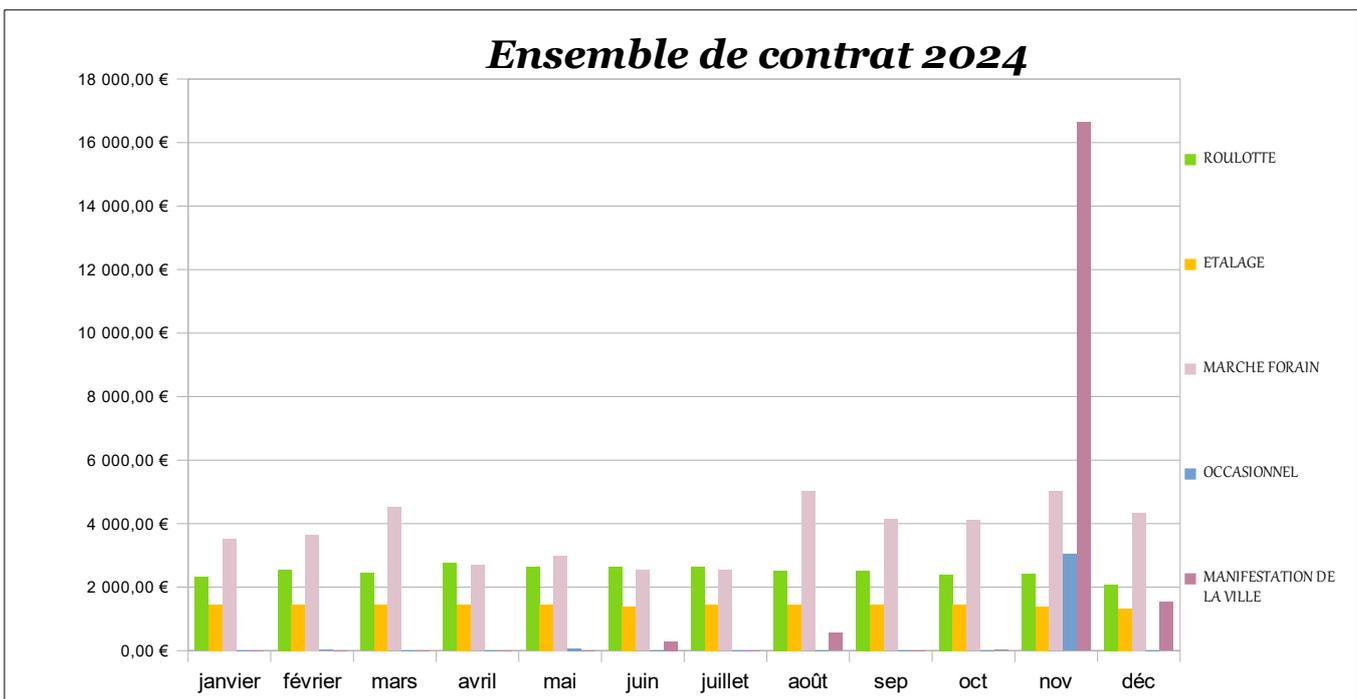
3.5 (Manifestation)



4. Evolution des redevances sur l'année 2024

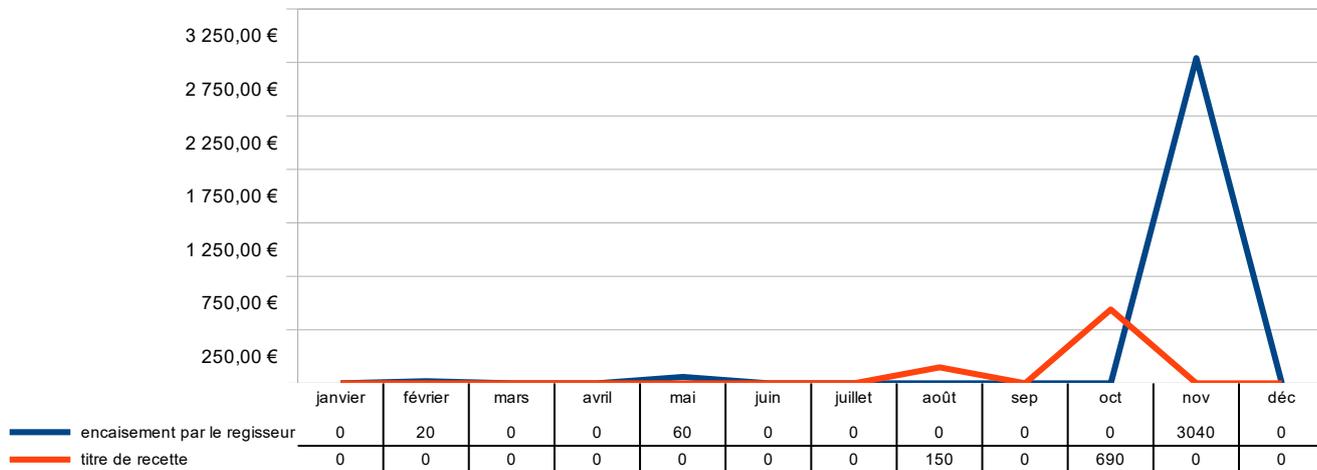
Les recettes de redevances sont en augmentation par rapport à 2023, de 95 441,00€ nous sommes à 118 398,52 € (+ 22 957,52 de euros de recettes).

Cela est dû au diverses manifestations que la ville à relancer pour l'attractivité économique ainsi que d'une plus grande demande d'emplacement de la part des forains.



6.4 Occasionnelle :

Vente occasionnelle



6.5 Manifestation :

Manifestation

